Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270249
Centre d'intérêt : 870

La Formation professionnelle au secondaire : un sceau de qualité. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1991.
9 min. : son., coul. dépl. (22 x 28 cm plié à 22 x 10 cm) + 2 doc. d'acc. ([4] ; 23 p. ; 28 cm).

Offert sur vidéocassette. Doc. d'acc. : La réforme de la formation professionnelle au secondaire : des moyens pour l'action : allocution de M. Jacques Henry / 27e congrès annuel de l'Association canadienne de formation professionnelle, le 27 septembre 1991 ; Le point sur la réforme de la formation professionnelle : la formation professionnelle au secondaire / Direction générale de la formation professionnelle, MEQ.
Code: 9192-599; 16-4954.

Vedette(s)-secondaire(s): Henry, Jacques • Québec (Province). Ministère de l'éducation • Association canadienne de la formation professionnelle • Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

---

Descripteur(s): Formation professionnelle • Réforme scolaire • Politique gouvernementale • Matériel didactique • Accès à l'éducation • Relations école-entreprise • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec • Centre de recherche appliquée en informatisation de l'enseignement

---

Ce document vidéo fait la promotion de la formation professionnelle offerte par les établissements d'enseignement de niveau secondaire au Québec. Il donne la parole à des gens d'affaires, des cadres scolaires, des enseignants et des élèves qui soulignent la qualité de la formation offerte et l'excellente collaboration qui s'est établie au fil des années entre les entreprises et les formateurs pour préparer des diplômés dont les compétences répondent aux besoins du marché du travail. De plus, dans le premier document d'accompagnement, on fait part entre autres, de la création d'un centre de production de matériel didactique, le Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CEMEQ), d'un Centre de recherche appliquée en informatisation de l'enseignement (CRAIE) et de la mise sur pied d'écoles sectorielles de formation professionnelle.

Type de document:

9270249

ALLOCUTION DE M. JACQUES HENRY

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

DES MOYENS POUR L'ACTION

27e CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

LE 27 SEPTEMBRE 1991

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE : DES MOYENS POUR L'ACTION

À L'AUBE DE L'AN 2000, LA RÉPONSE AUX BESOINS DE FORMATION PROFESSIONNELLE GÉNÉRÉS PAR L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU QUÉBEC S'IMPOSE COMME DÉFI AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

EN EFFET, SI NOUS ASPIRONS, COMME SOCIÉTÉ, À FAIRE PARTIE DU PELOTON DE TÊTE DES SOCIÉTÉS INDUSTRIALISÉES ET À Y IMPRIMER UNE IMAGE DE MARQUE, NOUS DEVONS REDOUBLER D'EFFORT ET DE RIGUEUR ET CONSACRER TEMPS, ÉNERGIE ET ARGENT AU DÉVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES HUMAINES.

DANS CE SENS, TOUTES LES ÉTUDES PRÉSENTANT UN ÉTAT DES BESOINS EN FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE AU QUÉBEC CONCLUENT INVARIABLEMENT QUE DES EFFORTS CONSIDÉRABLES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE SONT À FAIRE. LE QUÉBEC NE FAIT D'AILLEURS PAS BANDE À PART À CE SUJET : TOUTES LES SOCIÉTÉS INDUSTRIALISÉES MISENT ACTUELLEMENT SUR LEUR POTENTIEL HUMAIN POUR ASSURER LEUR CROISSANCE ET LEUR EXCELLENCE. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA NOUS RAPPELLE, ENTRE AUTRES, «QU'AVEC L'INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE, LES PAYS À COÛTS ÉLEVÉS, TELS QUE LE CANADA, SONT FORCÉS DE S'EN REMETTRE DAVANTAGE À L'EXCELLENCE DE

LEUR POPULATION ACTIVE POUR CONSERVER UN AVANTAGE COMPARATIF SUR LE MARCHÉ MONDIAL[1]».

TOUTEFOIS, UN SYSTÈME DE FORMATION N'EXISTE PAS EN SOI, MAIS IL S'INSCRIT DANS UNE SOCIÉTÉ EN TÉMOIGNANT DE SON HISTOIRE, DE SA CULTURE, DE SES DÉCISIONS D'HIER, DE SES ESPOIRS D'AUJOURD'HUI ET IL CONTRIBUE AINSI AU DEVENIR DE CETTE SOCIÉTÉ EN ASSUMANT SA MISSION D'ÉDUCATION.

C'EST DONC À PARTIR DU CONSTAT DES BESOINS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, LIÉS À NOS DÉCISIONS DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, QUE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE A ÉTÉ DÉCIDÉE EN 1987. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC A ALORS REÇU LE MANDAT DE DOTER LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE CAPABLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN OUVRIÈRES ET OUVRIERS QUALIFIÉS ET DE SATISFAIRE AUX ATTENTES DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS PRÉSENTS ET À VENIR.

---

1. Conseil économique du Canada, Tertiarisation et polarisation de l'emploi, 1991, p. 188.

LE PLAN D'ACTION SOUMIS À CET EFFET À L'ENSEMBLE DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS CONCERNÉS FIT CONSENSUS ET LE MOT D'ORDRE DE «PASSER À L'ACTION» NE LAISSAIT PAS DE DOUTE SUR L'URGENCE DE LA SITUATION.

JE VAIS MAINTENANT VOUS PRÉSENTER LES MOYENS CONCRETS QUE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION A UTILISÉS POUR RÉUSSIR SA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

AU DÉPART, IL FALLAIT REPENSER L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF DE FORMATION ET METTRE SUR PIED UNE STRUCTURE ET DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT QUI RÉPONDENT AUX NOUVEAUX BESOINS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. IL FALLAIT ÉGALEMENT RÉVISER L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE FORMATION, ADAPTER L'ORGANISATION SCOLAIRE À CETTE NOUVELLE RÉALITÉ ET S'ASSURER DE LA COLLABORATION SOUTENUE DU MONDE DU TRAVAIL ET DES MINISTÈRES ET ORGANISMES IMPLIQUÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE.

QUATRE ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA RÉFORME, NOUS SOMMES FIERS DE CONSTATER QUE SUR LES 180 PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE, 100 ONT ÉTÉ RÉVISÉS SELON UNE APPROCHE QUI TIENT COMPTE DE TOUS LES ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE FORMATION VISANT À MENER UNE ACTION ÉDUCATIVE PERTINENTE, COHÉRENTE ET EFFICACE, EN CONCERTATION AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL. LA RÉVISION S'EFFECTUE

ÉGALEMENT EN FONCTION D'UN CADRE D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES QUI PERMET D'ABORDER LE MÉTIER OU LA PROFESSION PAR COMPÉTENCES ET DE BÂTIR LE PROGRAMME CORRESPONDANT EN UTILISANT UNE STRUCTURE MODULAIRE. CETTE APPROCHE D'ÉLABORATION DE PROGRAMMES PERMET DE DÉCORTIQUER TOUTES LES TÂCHES À ACCOMPLIR DANS UN MÉTIER DONNÉ POUR ENSUITE ÉTABLIR UN CONTENU DE FORMATION CORRESPONDANT À CHACUNE D'ENTRE ELLES. CETTE FAÇON DE FAIRE PERMET ÉGALEMENT DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES PAR BLOCS DE FORMATION ET REND POSSIBLE LA SÉLECTION DE CERTAINS MODULES DE FORMATION SELON DES BESOINS PRÉCIS DE PERFECTIONNEMENT OU DE RECYCLAGE. ELLE FACILITE AUSSI L'ÉTABLISSEMENT DE PRÉALABLES FONCTIONNELS DE FAÇON RATIONNELLE, RIGOUREUSE ET EXHAUSTIVE. LA PRIORITÉ DE RÉVISION DE CES PROGRAMMES A ÉTÉ ÉTABLIE À LA SUITE D'ÉTUDES SYSTÉMATIQUES APPELÉES *ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR*. CES ÉTUDES ONT ÉTÉ MENÉES DANS CHAQUE SECTEUR, EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ENTREPRISES. EN GÉNÉRAL, L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME NE DÉPASSE PAS DEUX ANS. QUANT À SA RÉVISION, ELLE S'EFFECTUE DE FAÇON CONTINUE, SELON LES BESOINS EXPRIMÉS. IL Y AURAIT PEUT-ÊTRE LIEU, LORS DE RÉVISIONS SUBSÉQUENTES, DE CONSIDÉRER L'ÉVENTUALITÉ D'OFFRIR CERTAINS COURS EN ENTREPRISES, SELON DES ENTENTES ET DES MODALITÉS QU'IL RESTE ALORS À DÉFINIR.

L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE RÉSEAU DES CENTRES DE FORMATION AUTORISÉS A SUSCITÉ JUSQU'À MAINTENANT DES INVESTISSEMENTS DE L'ORDRE DE 174 M$. CES SOMMES ONT SERVI AU RÉAMÉNAGEMENT D'ÉCOLES EXCLUSIVEMENT VOUÉES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, À L'AGRANDISSEMENT DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EXISTANTS, OU ENCORE À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LES ATELIERS. DE PLUS, UN MILLION DE DOLLARS EST ANNUELLEMENT CONSENTI AU PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS.

EN OUTRE, LA RÉFORME A NÉCESSITÉ LA CRÉATION D'UN CENTRE DE PRODUCTION DE MATÉRIEL DIDACTIQUE, D'UN CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN INFORMATISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LA MISE SUR PIED D'ÉCOLES SECTORIELLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

PERMETTEZ-MOI DE VOUS PRÉSENTER PLUS EN DÉTAIL CHACUN DE CES TROIS DERNIERS POINTS.

LE CEMEQ

AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE A ASSURÉ LE LEADERSHIP DE LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN EXPÉRIMENTANT

UN NOUVEAU MODÈLE DE PRODUCTION, BASÉ SUR LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES ENTREPRISES. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC A DONNÉ UN APPUI TANGIBLE À CE PROJET ET A DÉCIDÉ QUE L'EXPÉRIMENTATION SE POURSUIVRAIT, DANS UN CADRE ENCORE PLUS STRUCTURÉ, DE FAÇON À PARVENIR À DÉFINIR UNE ÉVENTUELLE POLITIQUE DE PRODUCTION ET D'UTILISATION DE MATÉRIEL DIDACTIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE. LE CENTRE D'ÉLABORATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC POUR LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE, LE CEMEQ, A POUR OBJECTIF DE PRODUIRE LE MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE REQUIS POUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE. CE MATÉRIEL PEUT NOTAMMENT FACILITER UNE RECONNAISSANCE SYSTÉMATIQUE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES, SELON UNE DÉMARCHE ÉCONOMIQUE ET SOUPLE, INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE. IL OFFRE ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES RYTHMES D'APPRENTISSAGE EN FOURNISSANT AUX ÉLÈVES ET AU PERSONNEL ENSEIGNANT UN MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE STANDARDISÉ, QUI PERMET AUX INDIVIDUS UNE CERTAINE AUTONOMIE DANS LEUR APPRENTISSAGE. DE PLUS, CE MATÉRIEL REND LA FORMATION CONTINUE ACCESSIBLE ET NOUS ASSURE QUE TOUS LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES SONT COUVERTS DE LA MÊME FAÇON À TRAVERS TOUT LE QUÉBEC. NOUS POUVONS AINSI VISER LA QUALITÉ UNIFORME DE FORMATION DANS TOUS LES CENTRES, SIMPLIFIER LES CHEMINEMENTS ALTERNATIFS ÉCOLE-INDUSTRIE, RÉPONDRE ENCORE MIEUX AUX ATTENTES DES

ENTREPRISES QUI, MENTIONNONS-LE, NOUS ASSURENT D'UNE COLLABORATION SOUTENUE.

LE CRAIE

LE CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN INFORMATISATION DE L'ENSEIGNEMENT, LE CRAIE, EST NÉ QUANT À LUI DU SOUCI DE RÉUSSIR L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES SELON L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE PRÉCONISÉE. EN SOMME, COMME LES PROGRAMMES SONT CONÇUS ET PRÉPARÉS SELON UNE APPROCHE GLOBALE, L'APPRENTISSAGE DOIT ÉGALEMENT SE RÉALISER DANS UN CONTEXTE OÙ CHAQUE OBJECTIF DE FORMATION ET LES MOYENS POUR Y ARRIVER SONT PRIS EN CONSIDÉRATION, INCLUANT LA FAÇON DE VÉRIFIER L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES, ET LES STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT UTILISÉES POUR Y PARVENIR. L'INFORMATIQUE DEVIENT À CE MOMENT-CI LE SUPPORT NÉCESSAIRE À LA PLANIFICATION, À L'ÉLABORATION DE PLANS DE COURS ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES.

LA CRÉATION D'ÉCOLES SECTORIELLES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ANNÉE 1990-1991 AURA ÉGALEMENT PERMIS L'ÉMERGENCE D'ÉCOLES SECTORIELLES EN FORMATION PROFESSIONNELLE. DANS LE DOMAINE DE L'AÉROSPATIALE, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, EN CONCERTATION AVEC LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL (CECM), LE

CENTRE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE AÉROSPATIALE AU QUÉBEC (CAMAQ), LES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DE TREIZE ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'AÉROSPATIALE ET DES ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CONCERNÉS, ONT MIS SUR PIED L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AÉROSPATIALE DE MONTRÉAL, DONT LA GESTION CORRESPOND À UN CONCEPT INÉDIT, À NOTRE CONNAISSANCE, AU QUÉBEC ET AU CANADA. LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE CETTE ÉCOLE A EN EFFET ÉTÉ CONÇU DE FAÇON À GARANTIR LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE L'AÉROSPATIALE, TANT SUR LE PLAN DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT QUE SUR CELUI DE L'INSTAURATION ET DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE FORMATION. TROIS AUTRES ÉCOLES SECTORIELLES ONT ÉTÉ ANNONCÉES DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION, À MONTRÉAL, QUÉBEC ET LONGUEUIL. D'AUTRES SONT À VENIR, NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DU PLASTIQUE, DE LA MÉTALLURGIE, DU VÊTEMENT, DU MEUBLE, DU VERRE PLAT ET DE L'AUTOMOBILE. OUTRE CES ÉCOLES SECTORIELLES, TOUS LES ATELIERS DES AUTRES CENTRES DE FORMATION OU ÉCOLES DÉDIÉES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE SIMULENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LEUR ORGANISATION ET DANS LEUR FONCTIONNEMENT. QUE CE SOIT EN CLASSE-BUREAU, GARAGE-ÉCOLE OU MINI-USINE, LES ÉLÈVES APPRENNENT COMME S'ILS ÉTAIENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES TROIS QUARTS DE LEUR FORMATION ÉTANT ACQUISE PAR LA PRATIQUE.

L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN SYSTÈME SOUPLE

JE VOUDRAIS MAINTENANT VOUS ENTRETENIR DE L'ACCESSIBILITÉ À LA NOUVELLE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE ET METTRE EN ÉVIDENCE LES ÉLÉMENTS DE SOUPLESSE QUE NOUS Y AVONS INTRODUITS.

L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE NE POUVAIT ÊTRE FAVORISÉE SANS TENIR COMPTE DES VISÉES DE LA RÉFORME, C'EST-À-DIRE FORMER DES OUVRIÈRES ET DES OUVRIERS QUALIFIÉS DONT LA COMPÉTENCE TECHNIQUE ET LES COMPORTEMENTS EN SOCIÉTÉ DOIVENT ÊTRE À LA HAUTEUR DES ATTENTES DU MONDE DU TRAVAIL. CELA IMPLIQUAIT LA MISE SUR PIED D'UN CADRE D'ORGANISATION SPÉCIFIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE. CELUI-CI CONTIENT TROIS FILIÈRES DE FORMATION QUI CONDUISENT SOIT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP), SOIT AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (CEP), OU ENCORE À L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP). CHACUNE DE CES FILIÈRES COMPREND DES PROGRAMMES DE FORMATION PLUS OU MOINS COMPLEXES, PLUS OU MOINS SPÉCIALISÉS, DIRECTEMENT LIÉS AUX FONCTIONS DE TRAVAIL AUXQUELLES ILS PRÉPARENT. AU TOTAL, QUELQUE 180 PROGRAMMES SONT DISPONIBLES.

À LA SUITE DU CONSENSUS ÉTABLI SUR CE SUJET, L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE FORMATION DE LA FILIÈRE DEP (POUR CEUX ET CELLES QUI POURSUIVENT

L'OBTENTION DU DIPLÔME) A ÉTÉ RÉSERVÉ AUX PERSONNES DÉTENANT LEUR DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES OU À CELLES DE 16 ANS ET PLUS AYANT OBTENU LES UNITÉS DE LANGUE MATERNELLE, DE LANGUE SECONDE ET DE MATHÉMATIQUE DE 4E SECONDAIRE. L'ACCÈS À LA FILIÈRE CEP (POUR CEUX ET CELLES QUI POURSUIVENT L'OBTENTION DU CERTIFICAT), EST QUANT À LUI CONDITIONNEL À L'OBTENTION DES MÊMES UNITÉS DE 4E SECONDAIRE, ET, POUR LES ÉLÈVES DE 16 ANS ET PLUS, À L'OBTENTION DE CELLES DE 3E SECONDAIRE.

CEPENDANT, CETTE SÉLECTION BASÉE SUR LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE POSAIT LE PROBLÈME DE CELLES ET CEUX QUI NE POURRAIENT PLUS AVOIR ACCÈS À UN TYPE DE FORMATION OFFICIEL, DANS NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF; NOTAMMENT, LES DÉCROCHEUSES ET LES DÉCROCHEURS QUI, EN PARTIE, FRÉQUENTAIENT ANTÉRIEUREMENT LE PROFESSIONNEL COURT (PC).

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC A DONC STRUCTURÉ, POUR CES PERSONNES, DES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION. LE CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION DE TYPE TEMPORAIRE PERMET D'ACQUÉRIR LA FORMATION SELON UN RYTHME ADAPTÉ À CHAQUE PERSONNE ET UNE MÉTHODE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉE. CETTE APPROCHE DEVRAIT PERMETTRE À PLUSIEURS ÉLÈVES DE SE RÉINSÉRER ÉVENTUELLEMENT DANS UNE VOIE RÉGULIÈRE, SOIT EN FORMATION GÉNÉRALE, SOIT EN FORMATION PROFESSIONNELLE. TOUTEFOIS, POUR LES ÉLÈVES QUI N'AURAIENT PAS LES CAPACITÉS DE SUIVRE UN TEL CHEMINEMENT, UN CHEMINEMENT PARTICULIER

DE FORMATION DE TYPE CONTINU A ÉTÉ MIS EN PLACE. IL VISE AVANT TOUT L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES. CELLES-CI APPRENNENT À DÉVELOPPER LES HABILETÉS NÉCESSAIRES POUR ÉVOLUER EN SOCIÉTÉ : GÉRER UN COMPTE DE BANQUE, FAIRE UNE ÉPICERIE, PAYER SON LOYER, ENTRETENIR SON LOGIS, ETC. CES PERSONNES SE FAMILIARISENT ÉGALEMENT AVEC LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL; ELLES FONT L'EXPÉRIENCE, SOUS FORME D'ALTERNANCE ÉCOLE-TRAVAIL ET DE STAGES, DE QUELQUES FONCTIONS DE TRAVAIL QUI NE REQUIÈRENT PAS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES, COMME CELLES DE COMMIS DE STATION-SERVICE, AIDE-CONCIERGE, MANUTENTIONNAIRE. QUELQUE 140 FONCTIONS DE TRAVAIL SONT AINSI ACCESSIBLES. ENFIN, CES ÉLÈVES APPRENNENT LE PLUS POSSIBLE À BIEN S'EXPRIMER ET À COMPTER. LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE OUVERTS AUX PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS, EN RECHERCHE D'EMPLOI.

DE PLUS, LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE A ÉGALEMENT ÉTÉ PENSÉ ET STRUCTURÉ EN CONSIDÉRANT LES BESOINS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DÉSIRANT SE PERFECTIONNER. AINSI, LA STRUCTURE MODULAIRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION, PERMET À TOUTE PERSONNE DE CHOISIR LES MODULES DONT ELLE A BESOIN LORSQU'ELLE EFFECTUE UN RETOUR AUX ÉTUDES. EN OUTRE, DANS LA MESURE OÙ CETTE PERSONNE NE POURSUIT PAS SES ÉTUDES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN ACTE OFFICIEL DE SANCTION : DEP, CEP OU ASP, ELLE N'EST PAS TENUE D'ÊTRE SOUMISE AUX PRÉALABLES. AJOUTONS QU'UN GROUPE DE TRAVAIL

INTERMINISTÉRIEL COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTES ET DE REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE A ÉTÉ MIS SUR PIED POUR ANALYSER CETTE QUESTION DES CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LA FAISABILITÉ D'UN SYSTÈME BASÉ SUR DES PRÉALABLES FONCTIONNELS. CEUX-CI PEUVENT ÊTRE DÉFINIS COMME LES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES ET LES CAPACITÉS DE BASE ESSENTIELLES POUR ASSURER L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE D'UN MÉTIER DONNÉ. CES CONNAISSANCES ET CAPACITÉS PEUVENT ÊTRE ACQUISES SOIT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES, SOIT DE FAÇON AUTODIDACTE ET PAR DES EXPÉRIENCES DE VIE ET DE TRAVAIL. LORSQUE LES PRÉALABLES FONCTIONNELS SERONT ÉTABLIS POUR CHACUN DES PROGRAMMES DE FORMATION, IL S'AGIRA D'ÉVALUER, POUR CHAQUE CANDIDATE OU CANDIDAT POTENTIEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DANS QUELLE MESURE LES PRÉALABLES À L'ACCÈS D'UN PROGRAMME SONT ACQUIS D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE.

PAR AILLEURS, ON NE SAURAIT NÉGLIGER LE DEUXIÈME VOLET DU PORTRAIT-TYPE IDÉAL DE L'OUVRIÈRE OU DE L'OUVRIER QUALIFIÉ, TEL QUE DÉFINI PAR LES ENTREPRISES, À SAVOIR QU'EN DEHORS DE LA COMPÉTENCE TECHNIQUE QU'ELLES EXIGENT, ELLES S'ATTENDENT D'EMBAUCHER DES PERSONNES AUTONOMES, RESPONSABLES, QUI ONT LE GOÛT DU TRAVAIL BIEN FAIT, QUI SONT CAPABLES D'ÉVOLUER EN SOCIÉTÉ EN ÉTABLISSANT DES

COMMUNICATIONS HARMONIEUSES ET QUI FONT PREUVE DE JUGEMENT, DANS L'EXERCICE DE LEUR MÉTIER. DANS CE SENS, POUR TOUTE PERSONNE DÉSIRANT EFFECTUER UN RETOUR AUX ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION, NOUS ÉVALUERONS SYSTÉMATIQUEMENT À LA FOIS L'ACQUISITION DES PRÉALABLES FONCTIONNELS ET LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'INDIVIDU EN TERMES DE COMMUNICATION, JUGEMENT, RÉSOLUTION DE PROBLÈMES, SAISIE DE CONCEPT, ETC. POUR CE DERNIER VOLET, JE VOUS SIGNALE QUE NOUS SOMMES EN TRAIN DE BÂTIR UN TEST D'ÉVALUATION DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL.

CETTE MÉTHODE D'ÉVALUATION NE SAURAIT TOUTEFOIS REMETTRE EN CAUSE LE MAINTIEN DES EXIGENCES ÉLEVÉES D'ADMISSION, QUI SONT RECONNUES PAR LA MAJORITÉ DES ANALYSTES DE L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, DONT STATISTIQUE CANADA, QUI RECONNAÎT QUE «D'ICI LA FIN DE LA DÉCENNIE, LES 2/3 DES EMPLOIS NOUVELLEMENT CRÉÉS NÉCESSITERONT UN NIVEAU DE SCOLARITÉ SUPÉRIEUR À LA CINQUIÈME SECONDAIRE[2].»

LA SOUPLESSE DE L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE SE RECONNAÎT NON SEULEMENT, COMME NOUS VENONS DE LE VOIR, DANS LES TYPES DE PROGRAMMES OFFERTS, DANS LA STRUCTURE DE CES PROGRAMMES,

---

2. Conseil économique du Canada, Tertiarisation et polarisation de l'emploi, 1991, p. 141.

DANS LES MODALITÉS D'ACCÈS, MAIS ÉGALEMENT DANS L'HORAIRE DE FORMATION. EN EFFET, CELUI-CI PEUT SE RÉPARTIR MAINTENANT SUR LES DOUZE MOIS DE L'ANNÉE. LES COURS SONT OFFERTS SOIT LE JOUR, SOIT LE SOIR. ENFIN, LA FORMATION EST INTENSIVE, CE QUI FACILITE L'ACCÈS RAPIDE AU MARCHÉ DU TRAVAIL.

DE PLUS, LE RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES OFFRE DES SERVICES AUX ENTREPRISES EN DEHORS DES MURS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES. À TITRE D'EXEMPLE, DES ACTIVITÉS DE FORMATION ADMISSIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT ONT ÉTÉ DÉCLARÉES, POUR UN TOTAL DE 3 M$ DE DOLLARS EN 1990-1991; CELA REPRÉSENTE ENVIRON 40 % DE TOUTES LES ACTIVITÉS ADMISSIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT RÉALISÉES AU QUÉBEC DEPUIS LE LANCEMENT DE CETTE MESURE. VOILÀ UN AUTRE TÉMOIGNAGE DU DYNAMISME ET DE LA VITALITÉ DU RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE.

SOULIGNONS ÉGALEMENT QUE L'IMPLANTATION D'UNE VOIE TECHNOLOGIQUE EN FORMATION GÉNÉRALE EST AU STADE D'EXPÉRIMENTATION DANS TROIS ÉCOLES DU QUÉBEC, L'OBJECTIF ÉTANT DE L'IMPLANTER, À MOYEN TERME, DANS *TOUTES* LES ÉCOLES DU QUÉBEC DE FAÇON À MINIMISER LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE. LES ÉLÈVES CHOISIS SONT EN EFFET CEUX QUI N'ÉPROUVENT PAS DE PROBLÈME D'APPRENTISSAGE MAJEUR MAIS DONT LES RÉSULTATS SCOLAIRES

SE SITUENT ENTRE 58 % ET 65 % ET QUI PRÉSENTENT LES CARACTÉRISTIQUES DES FUTURS DÉCROCHEURS. L'ORIGINALITÉ DE L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE PRÉCONISÉE SE SITUE DANS UN APPRENTISSAGE BASÉ SUR L'INTÉGRATION DE CERTAINES MATIÈRES DE FORMATION GÉNÉRALE À L'ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE, QUI CONSTITUE LE POINT D'ANCRAGE DE CETTE APPROCHE. LES ÉLÈVES RÉALISENT DES PROJETS TECHNIQUES FAISANT APPEL À LA MAÎTRISE DE CONNAISSANCES EN FRANÇAIS, EN MATHÉMATIQUE, EN SCIENCES, ETC. CETTE MÉTHODE PERMET DONC D'ASSIMILER DES CONNAISSANCES PAR LE BIAIS DE PRODUCTIONS CONCRÈTES. LES ÉLÈVES EMPRUNTANT LA VOIE TECHNOLOGIQUE SONT TOUTEFOIS ASSUJETTIS AUX MÊMES PROGRAMMES SCOLAIRES QUE LES AUTRES ÉLÈVES ET ILS SUBISSENT LES MÊMES EXAMENS.

LE BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION NOUS PERMET DE CONCLURE QUE LA MOTIVATION DES ÉLÈVES VIS-À-VIS LE PROJET PÉDAGOGIQUE ET LES MATIÈRES INTÉGRÉES EST TRÈS FORTE, QUE L'ABANDON SCOLAIRE EST PRATIQUEMENT NUL ET QUE LE TAUX D'ABSENTÉISME DANS LES COURS EST NÉGLIGEABLE. LE RENDEMENT SCOLAIRE DE CES ÉLÈVES A ÉGALEMENT AUGMENTÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE ET LA MAJORITÉ D'ENTRE EUX ONT ARRÊTÉ UN CHOIX D'ORIENTATION QUI EST, DANS LA PLUPART DES CAS, DE VISER L'OBTENTION D'UN DIPLÔME DE CINQUIÈME SECONDAIRE POUR ENSUITE SE DIRIGER VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE. EN CE QUI CONCERNE LES ATTITUDES DES ÉLÈVES, ILS ONT, ENTRE AUTRES, DÉVELOPPÉ UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ REMARQUABLE, LE RESPECT DES AUTRES, LE GOÛT DU TRAVAIL BIEN

FAIT, LE GOÛT DE L'EFFORT ET DE LA RÉUSSITE, L'ESPRIT DE COMPÉTITION ET UNE TRÈS GRANDE DISCIPLINE PERSONNELLE.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE APPARAÎT DONC COMME UNE APPROCHE PERMETTANT D'ATTIRER LE MAXIMUM D'ÉLÈVES VERS LE HAUT, AU MOMENT OÙ, DANS LA VOIE HABITUELLE, CERTAINS D'ENTRE EUX SE TROUVENT À LA LIMITE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE OU, À TOUT LE MOINS, MANIFESTENT PEU DE MOTIVATION À L'APPRENTISSAGE. EN 1991-1992, NOUS CONTINUERONS CETTE EXPÉRIMENTATION EN 3^{E} SECONDAIRE.

UNE FORMULE GAGNANTE : LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

DANS UN AUTRE ORDRE D'IDÉES, IL EST IMPORTANT DE PRÉCISER QUE LE NOUVEAU CADRE D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE A PRÉVU LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES À DIVERSES ÉTAPES DU PROCESSUS; SI BIEN QU'AU-DELÀ DE 1 800 PERSONNES, ISSUES DU MILIEU DE TRAVAIL, ONT JUSQU'À MAINTENANT PARTICIPÉ À L'UNE OU L'AUTRE DES OPÉRATIONS INHÉRENTES À CE PROCESSUS. DE PLUS, COMME LA MAJORITÉ DE NOS PROGRAMMES OFFRENT DES COURS OU DES STAGES DE SENSIBILISATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL D'UNE DURÉE VARIANT DE 15 À 960 HEURES, LA COLLABORATION DES ENTREPRISES EST ÉGALEMENT SOLLICITÉE ICI POUR LA RÉALISATION DE STAGES. UN PROJET-PILOTE DEVANT ÉVENTUELLEMENT MENER À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE STAGES

INDUSTRIELS POUR LES ÉLÈVES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE EST EN COURS. IL RÉSULTE D'UNE ENTENTE CONCLUE ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES TRACY ET DE SOREL, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC AINSI QUE L'ASSOCIATION DES GRANDES INDUSTRIES DE LA RÉGION DE L'ACIER. SELON CE PROJET, LES ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE DANS CES DEUX COMMISSIONS SCOLAIRES PEUVENT PROFITER DE STAGES D'ORIENTATION, DE STAGES D'OBSERVATION, DE STAGES D'INTÉGRATION AINSI QUE DE STAGES DE MANIPULATION ET D'APPRENTISSAGE. TOUS LES NOUVEAUX PROGRAMMES ATTIRENT ÉGALEMENT L'ATTENTION DES ÉLÈVES SUR LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UN JOUR LEUR PROPRE ENTREPRISE, PUISQU'ENVIRON 25 À 33 % DES ENTREPRISES CRÉÉES AU QUÉBEC LE SONT PAR DES PERSONNES AYANT REÇU UNE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE. DANS CETTE MÊME VEINE, UN NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION À L'ENTREPRENEURSHIP, CONDUISANT À UNE ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE EST ÉGALEMENT EN PRÉPARATION, À L'INTENTION DES PERSONNES QUI SONGENT À SE LANCER EN AFFAIRES. IL SERA DISPONIBLE POUR 1992. DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE SERA ALORS MIS À LA DISPOSITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES AUTORISÉES À L'OFFRIR ET DU PERFECTIONNEMENT SERA PROPOSÉ AUX ENSEIGNANTES ET AUX ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE CE PROGRAMME.

OUTRE LEUR PARTICIPATION SOUTENUE À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES, LES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MONDE DU TRAVAIL ONT ÉTÉ

ASSOCIÉS DÈS LE DÉPART À LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. EN EFFET, ILS ONT ÉTÉ APPELÉS À SE PRONONCER SUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION ET LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS LORS D'UNE CONSULTATION MINISTÉRIELLE OFFICIELLE. L'ÉMERGENCE DE COMITÉS INDUSTRIES-ÉCOLES, TELS LE COMITÉ INDUSTRIES-ÉDUCATION DU GROUPE AGIR DE SOREL-TRACY, LA SOCIÉTÉ DE FORMATION INDUSTRIELLE DE L'ESTRIE INC. (SOFIE), LA TABLE DE CONCERTATION ÉDUCATION-INDUSTRIE DE LA RÉGION DE GRANBY, TÉMOIGNE ÉGALEMENT DE LA CONCRÉTISATION DES LIENS ÉCOLES-ENTREPRISES, TANT SUR LE PLAN LOCAL QUE RÉGIONAL, CONFORMÉMENT AUX SOUHAITS EXPRIMÉS DANS LE PLAN D'ACTION. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC CONTRIBUE ÉGALEMENT AVEC L'ASSOCIATION DES GRANDES INDUSTRIES DE LA RÉGION DE L'ACIER À METTRE SUR PIED UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL DE STAGES INDUSTRIELS POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

LES MOYENS QUE JE VIENS DE VOUS PRÉSENTER POUR RÉALISER LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SERAIENT TOUTEFOIS SANS SIGNIFICATION SI NOUS NE POUVIONS OBSERVER D'AUGMENTATION DANS LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS ET SI L'INTÉGRATION DE CES ÉLÈVES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL N'EN ÉTAIT PAS FACILITÉE. OR, LES CHIFFRES QUE JE VOUS CITERAI MAINTENANT NOUS PERMETTENT D'ÊTRE OPTIMISTE.

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE VISANT À INTÉRESSER LES ÉLÈVES AUX MÉTIERS EXERCÉS PAR LES OUVRIÈRES ET LES OUVRIERS QUALIFIÉS A GAGNÉ LE PARI DE L'AUGMENTATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE. LE NOMBRE D'ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES A EN EFFET AUGMENTÉ DE FAÇON SENSIBLE DEPUIS LE DÉBUT DE LA RÉFORME. IL A ATTEINT 37 279 EN 1990-1991 POUR LES ÉLÈVES INSCRITS À TEMPS PLEIN, CE QUI SIGNIFIE UNE CROISSANCE DE 106 % PAR RAPPORT AUX 18 099 INSCRIPTIONS DU DÉBUT DE LA RÉFORME, EN SEPTEMBRE 1987. IL CONTINUERA VRAISEMBLABLEMENT D'AUGMENTER AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES À UN TAUX ANNUEL DE L'ORDRE DE 10 %. IL EST À SOULIGNER ÉGALEMENT QUE CES ÉLÈVES ONT UN TAUX DE PERSÉVÉRANCE MOYEN DE 89,3 %, CE QUI EST UN INDICE CERTAIN DE LEUR MOTIVATION. À CES 37 279 ÉLÈVES À TEMPS PLEIN DE 1990-1991, IL FAUT AJOUTER UN CONTINGENT DE 15 747 ÉLÈVES INSCRITS À TEMPS PARTIEL À UN PROGRAMME FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. EN 1990-1991, CELA PORTE DONC L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE, FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, À 53 026 PERSONNES. TOUTEFOIS, SI NOUS TENONS COMPTE DE TOUTES LES PERSONNES QUI ONT UTILISÉ CE SYSTÈME DE FORMATION EN 1990-1991, PEU IMPORTE LA SOURCE DE FINANCEMENT - MEQ, MMSRFP, EIC -, C'EST DE PLUS DE 100,000 PERSONNES DONT IL EST ALORS QUESTION. POUR 1991-1992, LES COMMISSIONS SCOLAIRES NOUS SIGNALENT QUE LES GROUPES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SONT COMPLETS ET QU'IL EXISTE MÊME DES LISTES D'ATTENTE.

UNE INTÉGRATION DYNAMIQUE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

MAIS QU'EN EST-IL AU SORTIR DE LA FORMATION?

DE FAÇON À ASSURER LA COHÉRENCE DU SYSTÈME, CES MILLIERS DE PERSONNES DIPLÔMÉES DOIVENT TOUTEFOIS RÉUSSIR À S'INSÉRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. SELON LA DERNIÈRE RELANCE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE EST TRÈS SATISFAISANTE. EN EFFET, SELON CETTE RECHERCHE, L'ANNÉE 1990 MARQUE LA FIN DE LA DÉCROISSANCE DES EMPLOIS POUR LES TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES. ON Y SOULIGNE QUE LE TAUX D'ACTIVITÉ DES SORTANTES ET DES SORTANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE EST DE 90 % ALORS QU'IL EST DE 83 % POUR LES SORTANTES ET LES SORTANTS DE CÉGEP ET DE 63 % POUR LA POPULATION ACTIVE EN GÉNÉRAL. ON MENTIONNE ÉGALEMENT QUE, DE LA COHORTE DE CES DIPLÔMÉES ET DIPLÔMÉS QUI ONT DÉCIDÉ D'INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL À LA FIN DE LEURS ÉTUDES, 86 % TRAVAILLENT À TEMPS PLEIN UN AN APRÈS LA FIN DE LEURS ÉTUDES. ON NOTE FINALEMENT QU'IL Y A UNE CORRESPONDANCE DE PLUS EN PLUS MARQUÉE ENTRE LA FORMATION REÇUE ET L'EMPLOI OCCUPÉ.

NOUS POUVONS EN DÉDUIRE QUE LA FAÇON DONT NOUS AVONS PROCÉDÉ À LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE N'EST PAS

ÉTRANGÈRE À CES CONSTATS. EN EFFET, DE CONCERT AVEC LES ENTREPRISES, NOUS AVONS ACCORDÉ LA PRIORITÉ À LA RÉVISION OU À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DANS LESQUELS IL Y AVAIT PÉNURIE, C'EST-À-DIRE CEUX DONT LA DEMANDE ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE EN MAIN-D'OEUVRE ÉTAIT TOUJOURS SUPÉRIEURE À 3 %. NOUS AVONS CHOISI D'OFFRIR DES NOUVEAUX PROGRAMMES DANS DES MÉTIERS QUI PRÉSENTAIENT DE LA STABILITÉ D'EMPLOI, PENDANT TOUTE L'ANNÉE ET NOUS AVONS FAIT LA PROMOTION DE MÉTIERS VALORISANTS ET PAYANTS, ACCESSIBLES AUTANT AUX FEMMES QU'AUX HOMMES.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE, UN SCEAU DE QUALITÉ

JE VAIS CONCLURE, AVANT DE VOUS PROJETER LA VIDÉO «LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE, UN SCEAU DE QUALITÉ», EN VOUS DISANT QUE DANS L'ESPRIT DE LA RÉFORME, NOUS VOULONS PAR-DESSUS TOUT QUE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE ACQUIÈRE UNE RÉPUTATION DE QUALITÉ À L'IMAGE DE LA QUALITÉ RECHERCHÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, UNE RÉPUTATION QUI POURRAIT MÊME AMENER CERTAINS DE NOS ÉLÈVES À PARTICIPER À DES OLYMPIADES INTERNATIONALES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DÈS 1993. COMME LES GENS D'AFFAIRES OFFRENT À LEUR CLIENTÈLE DES PRODUITS ET DES SERVICES SUR LESQUELS ILS APPOSENT AVEC FIERTÉ LEUR SCEAU DE QUALITÉ, LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE PRÉPARE SES ÉLÈVES, EN UTILISANT TOUS LES MOYENS QUE JE

VOUS AI MENTIONNÉS, À RÉPONDRE AVEC COMPÉTENCE AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DU MARCHÉ DU TRAVAIL.

EN OBSERVANT CEUX ET CELLES POUR QUI LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE EST UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE, TANT DANS LES ÉCOLES QUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, ON RECONNAÎT LE PROFESSIONNALISME ET LE DYNAMISME QUI CARACTÉRISENT LES ÉQUIPES GAGNANTES.

EN METTANT EN ÉVIDENCE CETTE RECHERCHE DE LA QUALITÉ, PARTAGÉE PAR LE MONDE DU TRAVAIL ET CELUI DE L'ÉDUCATION, NOUS FAVORISONS ÉGALEMENT LE RAPPROCHEMENT DE DEUX MONDES QUI ONT TOUT À GAGNER À ÊTRE PARTENAIRES.

La formation professionnelle au secondaire

Le point sur la réforme de la formation professionnelle

Un bref retour sur son histoire...

La réforme de la formation professionnelle au secondaire vise à former une main-d'œuvre de qualité, composée d'un nombre suffisant d'ouvrières et d'ouvriers qualifiés pour répondre aux besoins du marché du travail.

Cette réforme a été décidée après que l'on ait constaté :

1° l'incapacité du dispositif de formation professionnelle, alors en place dans les commissions scolaires, de répondre aux attentes des entreprises, dans un contexte de libre concurrence et d'ouverture aux marchés mondiaux. Partie prenante du développement économique de la collectivité québécoise, le ministère de l'Éducation devait donc réagir avec célérité afin de répondre dans les plus brefs délais aux demandes formulées par les entreprises;

2° et, en conséquence, la nécessité de repenser de fond en comble la façon de faire en formation professionnelle et de consentir les sommes d'argent nécessaires à la mise en œuvre d'une réforme d'envergure.

C'est dans ce contexte qu'un Plan d'action a été élaboré en 1986 et soumis à la consultation du milieu éducatif et du monde du travail; le Plan a par la suite été ajusté selon les recommandations, suggestions et commentaires qui faisaient consensus – notamment, les seuils d'accueil. C'est finalement en 1987 que l'implantation graduelle fut enclenchée sur la base d'une planification quinquennale.

Sa visée essentielle

Dans l'ensemble, quels sont les objectifs de cette réforme? Essentiellement, elle vise à former une main-d'œuvre *de qualité, composée d'ouvrières et d'ouvriers qualifiés, qui corresponde aux attentes de compétence technique et d'adaptation sociale formulées par les entreprises*. Celles-ci ont en effet sensibilisé le ministère de l'Éducation aux changements introduits par l'évolution technologique dans l'exécution de la majorité des fonctions de travail; il fallait donc en tenir compte dans la révision des programmes de formation professionnelle. Selon les entreprises et selon la majorité des personnes et des organismes consultés, il était également impératif de rehausser la formation académique de base en français, en mathématique et en anglais, de façon à rendre ces élèves capables d'assimiler rapidement les contenus des nouveaux programmes de formation et de s'adapter plus facilement au monde du travail. La pratique de certains métiers nécessite en effet la consultation de livres en anglais; d'autres domaines obligent tantôt à rédiger des lettres, tantôt à communiquer avec les gens, d'où la nécessité d'une bonne maîtrise du français; enfin, plusieurs métiers industriels exigent une solide connaissance en mathématique. Finalement, un consensus s'est établi autour *du type de personnes* que les entreprises désiraient recruter : des personnes compétentes, responsables, autonomes, dynamiques, motivées, ayant l'entregent qu'il faut pour communiquer avec la clientèle. En somme, des individus qui exigent d'eux-mêmes la qualité totale, à l'image de notre société en devenir.

Un système de formation adapté aux besoins

Le mandat étant clair, il s'agissait alors de déterminer *comment* le réaliser. À ce titre, les visées du Plan d'action sont larges puisqu'il fallait repenser tout le dispositif de formation, celui-ci ayant été négligé durant les deux dernières décennies. Il fallait donc redonner de la visibilité sociale à la formation professionnelle au secondaire et lui octroyer la place qui lui revient dans le contexte économique actuel. En d'autres termes, il fallait mettre sur pied une structure et des modalités de fonctionnement qui répondent à ses besoins. Pour ce faire, un cadre d'organisation spécifique à la formation professionnelle a été établi; il contient trois filières de formation conduisant au Diplôme d'études professionnelles (DEP), au Certificat d'études professionnelles (CEP), ou à l'Attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Chacune comprend des programmes de formation plus ou moins complexes, plus ou moins spécialisés directement liés aux fonctions de travail auxquelles ils préparent; au total, quelque 200 programmes sont disponibles. À la suite du consensus

établi sur ce sujet, l'accès aux programmes de formation de la filière DEP (pour ceux et celles qui poursuivent l'obtention du diplôme) a été réservé aux personnes détenant leur Diplôme d'études secondaires (DES) ou à celles de 16 ans et plus ayant obtenu les unités de langue maternelle (LM), de langue seconde (LS), de mathématique (Math.), d'enseignement moral ou d'enseignement moral et religieux (EMR) de 4e secondaire. L'accès à la filière CEP (pour ceux et celles qui poursuivent l'obtention du certificat), est quant à lui conditionné à l'obtention des mêmes unités de 4e secondaire, et, pour les élèves de 16 ans et plus, à l'obtention de celles de 3e secondaire.

Cependant, cette sélection par la qualité de la formation académique de base posait le problème de celles et ceux qui ne pourraient plus avoir accès à un type de formation officiel, dans notre système éducatif; notamment, les décrocheuses et les décrocheurs qui, en partie, fréquentaient antérieurement le Professionnel court (PC).

Le ministère de l'Éducation a donc structuré, pour ces personnes, des cheminements particuliers de formation. Le cheminement particulier de formation de type temporaire permet d'acquérir la formation académique selon un rythme adapté à chaque personne et une méthode pédagogique individualisée. Cette approche devrait permettre à plusieurs élèves de se réinsérer éventuellement dans une voie régulière, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. Toutefois, pour les élèves qui n'auraient pas les capacités de suivre un tel cheminement, un cheminement particulier de formation de type continu a été mis en place; il vise l'insertion sociale des personnes. Celles-ci développent alors les habiletés nécessaires pour évoluer en société: gérer un compte de banque, faire une épicerie, payer son loyer, entretenir son logis, etc. Ces personnes se familiarisent également avec le fonctionnement du marché du travail; elles font l'expérience, sous forme d'alternance école-travail et de stages, de quelques fonctions de travail qui ne requièrent pas de qualifications particulières, comme celles de commis de station-service, aide-concierge, manutentionnaire; quelque 140 fonctions de travail sont ainsi accessibles. Enfin, elles apprennent le plus possible à bien s'exprimer et à compter.

En 1990-1991, 22 158 élèves ont fréquenté le cheminement temporaire de formation et 21 278 le cheminement continu. Si l'on considère que dans les meilleures années du Professionnel court (PC), 20 000 élèves fréquentaient cette filière de formation, il faut en conclure que cette clientèle n'a pas été *laissée pour compte* dans le contexte de la réforme en formation professionnelle, puisqu'elle jouit maintenant d'un encadrement qui convient à ses besoins spécifiques.

Soulignons également que l'implantation d'une voie technologique en formation générale est au stade d'expérimentation dans trois écoles du Québec, l'objectif étant de l'implanter à moyen terme dans toutes les écoles du Québec. L'apprentissage par la voie technologique est en effet basé sur l'intégration des matières académiques au point d'ancrage qu'est l'enseignement technologique, la réalisation de projets techniques faisant appel nécessairement à la maîtrise de connaissances académiques telles le français, les mathématiques, les sciences, etc. Cette approche limite généralement le décrochage scolaire des personnes qui ne sont pas tentées d'emprunter la voie usuelle de formation académique. En France, par exemple, plus de 80 % des élèves ayant l'opportunité d'apprendre selon cette approche pédagogique choisissent ensuite de se donner une formation professionnelle qualifiante.

De plus, le nouveau dispositif de formation professionnelle a été pensé et structuré en considérant les besoins des travailleuses et travailleurs désirant se perfectionner. Ainsi, la structure modulaire des nouveaux programmes de formation, permet à toute personne de choisir les modules dont elle a besoin lorsqu'elle effectue un retour aux études. En outre, dans la mesure où cette personne ne poursuit pas ses études en vue de l'obtention d'un acte officiel de sanction: DEP, CEP ou ASP, elle n'est pas tenue d'être soumise aux préalables. Ajoutons qu'un groupe de travail interministériel composé de représentantes et de représentants du MEQ, du MMSRFP et du MICT a été mis sur pied pour analyser cette question des conditions d'admission et de la faisabilité d'un système basé sur des préalables fonctionnels, c'est-à-dire des connaissances générales spécifiques requises pour assimiler facilement le savoir inhérent au métier choisi. L'horaire de formation est également devenu beaucoup plus souple et il peut se répartir sur les douze mois de l'année; les cours sont offerts soit le jour, soit le soir. Enfin, la formation est intensive, ce qui facilite l'accès rapide au marché du travail. En somme, le ministère de l'Éducation a été à l'écoute des besoins de cette clientèle dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

De plus, le réseau des commissions scolaires existe hors les murs des établissements scolaires, à la grandeur du Québec, entre autres par des services conseils qu'elles offrent aux entreprises en matière de développement de leurs ressources humaines. À titre d'exemple, des activités de formation admissibles au crédit d'impôt ont été déclarées, pour un total de 3 M $ en 1990-1991; cela représente environ 40 % de toutes les activités admissibles au crédit d'impôt réalisées au Québec depuis le lancement de cette mesure. Voilà un autre témoignage du dynamisme et de la vitalité du réseau des commissions scolaires en formation de la main-d'œuvre.

Des inscriptions en croissance

Le nombre d'élèves jeunes et adultes inscrits en formation professionnelle dans les commissions scolaires a augmenté de façon sensible depuis le début de la réforme. Il a atteint 37 279 en 1990-1991 pour les élèves inscrits à temps plein, ce qui signifie une croissance de 106 % par rapport aux 18 099 inscriptions du début de la réforme, en septembre 1987. Il continuera vraisemblablement d'augmenter au cours des prochaines années à un taux annuel de l'ordre de 10 %. Il est à souligner également que ces élèves ont un taux de persévérance moyen de 89,3 %, ce qui est un indice certain de leur motivation. À ces 37 279 élèves à temps plein de 1990-1991, il faut ajouter un contingent de 15 747 élèves inscrits à temps partiel à un programme financé par le MEQ. Cela porte donc l'effectif scolaire total en formation professionnelle, en 1990-1991, financé par le MEQ, à 53 026 personnes. Toutefois, si nous tenons compte de toutes les personnes qui ont utilisé ce système de formation en 1990-1991, peu importe la source de financement – MEQ, MMSRFP, EIC –, c'est de plus de 100,000 personnes dont il est alors question.

Il est également opportun de démystifier le nombre de 100 000 élèves inscrits à l'ancienne formation professionnelle dans les meilleures années, l'année 1977-1978 servant de référence. En effet, lorsque nous considérons l'ancienne structure de Professionnel court (PC) et de Professionnel long (PL), il faut se rappeler que le temps de formation professionnelle et le temps de formation générale devaient alors totaliser 900 heures dans une même année. Ainsi, la plupart des élèves inscrits en formation professionnelle l'étaient-ils «à temps partiel». En établissant une équivalence «temps complet» pour ces élèves de façon à pouvoir comparer les inscriptions de 1977-1978 à celles de 1990-1991, ce sont plutôt 45 000 élèves qui étaient inscrits à temps complet au Professionnel long, dans les meilleures années de l'ancienne structure. C'est ce nombre qu'il faut avoir en tête lorsque nous établissons des comparaisons avec la clientèle en formation professionnelle temps plein (DEP, CEP, ASP) pour 1990-1991, qui est de l'ordre de 37 279. La tendance est donc à un rapprochement entre la meilleure année de fréquentation scolaire en formation professionnelle dans l'ancienne structure, c'est-à-dire 1977-1978, et la présente année.

Ces données nous permettent de conclure que les seuils d'accueil rehaussés ne rebutent pas les gens. Au contraire, nous aurions tendance à croire qu'ils contribuent à accroître la perception positive de la formation professionnelle offerte au secondaire, puisque ce n'est plus *n'importe qui* qui peut s'inscrire dans les écoles de formation professionnelle du réseau des commissions scolaires, ceci se traduisant par des inscriptions à la hausse, par de la persistance dans les études – donc limite du décrochage scolaire –, et par un taux d'activité des sortantes et sortants qui se compare avantageusement à tout autre: en effet, selon la dernière Relance, les sortantes et sortants en formation professionnelle au secondaire connaissent un taux d'activité de 90 % comparativement à 83 % pour les sortantes et sortants de cégeps et de 63 % pour la population en général.

Une formule gagnante: le partenariat avec les entreprises

Dans un autre ordre d'idées, un nouveau cadre d'élaboration des programmes de formation professionnelle a prévu la participation des entreprises à diverses étapes du processus; si bien qu'au delà de 1 600 personnes, issues du milieu de travail, ont jusqu'à maintenant participé à l'une ou l'autre des opérations inhérentes à ce processus. Soixante-quatorze programmes sont actuellement révisés selon ce nouveau cadre d'élaboration et selon une nouvelle structure: la structure modulaire. La priorité de révision de ces programmes a été établie à la suite d'études systématiques appelées *Orientations pour le développement du secteur*, menées dans chaque secteur, en collaboration étroite avec les entreprises. En général, l'élaboration d'un nouveau programme ne dépasse pas deux ans. Quant à la révision, elle s'effectue de façon continue, selon les besoins exprimés. À titre d'exemple, le programme *Agente, agent de bureau* implanté en 1987 est devenu en 1988-1989 le programme *Secrétariat* et le programme *Comptabilité*; au programme *Secrétariat* s'ajoute celui de *Secrétariat bilingue* en 1991-1992. De plus, la majorité de nos programmes offrent des cours ou des stages de sensibilisation au marché du travail d'une durée variant de 15 à 960 heures. Au sujet des stages plus précisément, un projet-pilote devant éventuellement mener à l'élaboration d'une politique de stages industriels pour les élèves de la formation professionnelle au secondaire est en cours: il résulte d'une entente conclue entre les commissions scolaires Tracy et de Sorel, le ministère de l'Éducation ainsi que l'Association des grandes industries de la région de l'acier (l'Agir Comité industrie-éducation). Selon ce projet, les élèves inscrits en formation professionnelle dans ces deux commissions scolaires peuvent profiter de stage d'orientation, de stage d'observation, de stage d'intégration ainsi que de stage de manipulation et d'apprentissage. Tous les nouveaux programmes attirent également l'attention des élèves sur la possibilité de créer un jour leur propre entreprise, puisqu'environ 25 à 33 % des entreprises créées au Québec le sont par des personnes ayant reçu une formation professionnelle au secondaire. Dans cette même veine, un nouveau programme de formation à l'entrepreneurship conduisant à une ASP est également en préparation, à l'intention des personnes qui

songent à se lancer en affaires. Il sera disponible pour 1992. Du matériel pédagogique sera alors mis à la disposition des commissions scolaires autorisées à le dispenser et du perfectionnement sera offert aux enseignantes et aux enseignants dans le cadre de l'implantation de ce programme.

Outre leur participation soutenue à l'élaboration des programmes, les représentantes et représentants du monde du travail ont été associés dès le départ à la réforme de l'enseignement professionnel. En effet, ils ont été appelés à se prononcer sur l'élaboration du Plan d'action et la définition des orientations lors d'une consultation ministérielle officielle. L'émergence de comités industries-écoles, tels le Comité Industries-Éducation du groupe Agir de Sorel-Tracy, la Société de formation industrielle de l'Estrie Inc. (Sofie), la Table de concertation éducation-industrie de la région de Granby, témoigne également de la concrétisation des liens écoles-entreprises, tant sur le plan local que régional, conformément aux souhaits exprimés dans le Plan d'action.

L'année 1990-1991 aura également permis l'émergence d'écoles sectorielles en formation professionnelle : dans le domaine de l'aérospatiale, le ministère de l'Éducation, en concertation avec la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), le Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale au Québec (CAMAQ), les représentantes et représentants de treize entreprises du secteur de l'aérospatiale de même que ceux des associations de travailleuses et travailleurs concernés, ont mis sur pied l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal dont la gestion correspond à un concept inédit, à notre connaissance, au Québec et au Canada. Le mode de fonctionnement de cette école a en effet été conçu de façon à garantir la participation des représentantes et représentants de l'industrie de l'aérospatiale, tant sur le plan de la gestion et du développement que sur celui de l'instauration et de la mise en œuvre des programmes de formation. Trois autres écoles sectorielles ont été annoncées dans le domaine de la construction, à Montréal, Québec et Longueuil; d'autres sont à venir, notamment dans le domaine des plastiques et de la métallurgie. Outre ces écoles sectorielles, tous les ateliers des autres centres de formation ou écoles dédiées à la formation professionnelle simulent le marché du travail dans leur organisation et dans leur fonctionnement : que ce soit en classe-bureau, garage-école ou mini-usine, les élèves apprennent comme s'ils étaient sur le marché du travail, les trois quarts de leur formation étant acquise par la pratique.

Une restructuration qui compte

Par ailleurs, restructurer l'ensemble du dispositif de formation signifiait également qu'il fallait rationaliser les autorisations d'offrir les programmes (de 1808 en 1988-1989 ce nombre est devenu 1563 en 1991-1992), de façon à ce que les centres de formation professionnelle puissent être réaménagés, équipés et outillés selon les besoins d'implantation des nouveaux programmes. 142 M $ ont été ainsi consentis, depuis le début de la réforme, soit au réaménagement d'écoles dorénavant vouées à la formation professionnelle, soit à l'agrandissement de centres de formation professionnelle existants, soit à l'acquisition de l'équipement pour les ateliers.

De plus, considérant qu'une réforme d'une telle envergure ne pouvait donner les résultats escomptés sans la compétence et le dynamisme d'un corps professoral de qualité, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les commissions scolaires, offre chaque année plusieurs cours de perfectionnement aux enseignantes et enseignants en formation professionnelle. En moyenne, 2 500 personnes se prévalent annuellement de cette offre de formation.

Un coup de pouce financier

Finalement, de façon à favoriser encore plus l'accès à la formation professionnelle offerte dans le réseau des commissions scolaires aux personnes dont le seul empêchement est de l'ordre financier, le MEQ envisage d'implanter un système de prêts et bourses en formation professionnelle au secondaire. Un projet de loi sera incessamment déposé à l'Assemblée nationale à ce sujet. Ce système pourrait entrer en vigueur prochainement.

Cette mesure n'est d'ailleurs pas sans précédent au secondaire puisque jusqu'en 1966, les élèves fréquentant les programmes d'enseignement spécialisé (dans les écoles de métiers, les instituts techniques, etc.) avaient accès au régime de prêts et bourses alors en vigueur. L'intégration de la formation professionnelle dans les polyvalentes avait mis fin à ce système : en s'appuyant sur la gratuité scolaire au secondaire, on confondait visiblement les besoins respectifs des clientèles de la formation générale et de la formation professionnelle. Il est donc juste de revenir au système de prêts et bourses pour les élèves de formation professionnelle au secondaire, afin que le manque de ressources financières ne représente plus pour personne un obstacle au choix d'une formation offerte dans le réseau des écoles professionnelles des commissions scolaires.

9192-099 18-4954
Direction générale de la formation professionnelle, MEQ, août 1991